



Formation continue

CYCLE DALLOZ FORMATION - INSTITUT DE DEFENSE PENALE
CONSTRUIRE UNE STRATEGIE DE DEFENSE PENALE
De quels outils disposent aujourd'hui les avocats ?



8h de formation - 22 septembre 2008 Paris

CONTACT : 01 40 64 53 22

DÉFENSE PÉNALE ET PARTIE CIVILE

Hôtel Méridien Montparnasse | 9h
19, rue du Commandant Mouchotte - 75014 Paris | 17h30

La journée sera animée par
Alain Molla
et **Philippe Vouland**,
de l'Institut de Défense pénale de Marseille.

Avec la participation de :

Didier Boccon-Gibod, Avocat Général
à la chambre criminelle de la Cour de Cassation.
Christine Lazerges, Professeur à l'Université
Paris I Panthéon Sorbonne
Alain Molla, Avocat au Barreau de Marseille.
François Saint-Pierre, Avocat au barreau de Lyon

PROGRAMME

- 1. Les nouvelles règles de Constitution et de contestation de Partie Civile.**
par François Saint-Pierre
■ Droit positif : Lois des 15 juin 2000, 9 mars 2004, 5 mars 2007
et 1^{er} juillet 2008 - jurisprudence
- 2. La place de la Partie civile dans le procès pénal Français.**
par Christine Lazerges
■ Eclairage du Droit Comparé
- 3. Vers une privatisation de l'action publique ?**
par Didier Boccon-Gibod
■ Le point de vue du Parquet : complémentarité, concurrence, divergences...
et les enseignements des récents arrêts de la Cour de cassation
- 4. Avocat de partie civile et Avocat de la défense à l'audience : affrontements fratricides ?**
par Alain Molla
■ Approche déontologique

Vous souhaitez recevoir le programme des prochaines journées du cycle Dalloz Formation - Institut de défense pénale :

Vos coordonnées

Tél : _____ Fax : _____



Bulletin d'inscription

À retourner à : Dalloz Formation - 31/35 rue Froidevaux
75685 Paris cedex 14 ou par fax au : 01 40 64 54 69
Pour tout renseignement : Tél. 01 40 64 53 22 / 52 85

Organisme de formation :
Editions Dalloz
Numéro de déclaration
d'existence : I1753396175

Oui, je m'inscris à la formation **Partie civile et
défense** du 22 septembre 2008

Nom / Prénom _____

Fonction _____

Société / Cabinet _____

Adresse _____

CP / Ville _____

Tél / Fax / Email _____

Inscription :

510 € HT (TVA 19,6 %), soit 609,96 € TTC

Inclut la restauration et la documentation.

Confirmation d'inscription et convention de formation par retour de courrier.

Attestation de présence délivrée à l'issue de la journée d'études.

Ci-joint mon règlement à l'ordre de Dalloz par :

Chèque bancaire

Mandat administratif

Chèque postal

A réception de facture

Virement : BNP Paribas n° 30004 01328 0001 1623321 04

Frais d'annulation :

200 € HT en cas d'annulation, par écrit, 15 jours avant la journée d'études.

Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne appartenant à l'entreprise.

Le fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (avocats, administrateurs de biens, notaires, etc.) accorde une prise en charge partielle des journées de formation, la demande devant être effectuée au minimum 15 jours auparavant.

Tél. : 01 55 80 50 00